

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1783

présenté par
M. Jacques

à l'amendement n° 456 de Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

A l'alinéa 4, après le mot :

« défense »,

insérer les mots :

« ,« service militaire adapté » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure le Service militaire adapté (SMA) dans les dispositifs cités par l'amendement 456 en illustration des actions visant à renforcer le lien entre la jeunesse et les armées.

Le Service militaire adapté (SMA) est un dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle au profit des jeunes ultramarins éloignés de l'emploi.